compas zOOm pour AGIR

n°30 - 24 Mars 2025

La monoparentalité en France

Par Ugo Soudrie et Stéphanie Bigo, directeur.trice.s d'études au Compas

L'accroissement des situations de monoparentalité est sans doute l'une des évolutions les plus importantes qu'a connue la famille française ces cinquante dernières années. Ce phénomène encore marginal au début des années 1980 (représentant 9% des familles) concerne désormais 27% des familles. Si la monoparentalité n'est pas une difficulté en soi, puisque le phénomène est courant et touche toutes les catégories sociales de la population, elle constitue pour beaucoup un accélérateur de fragilités sociales.

Les émeutes urbaines de juin et juillet 2023, à la suite du décès de Nahel, ont mis sur le devant de la scène des jeunes vivant en situation de monoparentalité. Ces réalités ont été reprises par les médias et les élus locaux ; le Président de la République a même fait du soutien à ces « parents solos » une priorité lors de son discours du 16 janvier 2024.

Depuis, les initiatives se multiplient autant au niveau national que local pour mieux prendre en compte la réalité de la monoparentalité et apporter des réponses aux enjeux spécifiques auxquelles ces familles sont confrontées (statut du monoparent, tarifs spécifiques dans les services municipaux, etc.). Ces solutions ont besoin d'être établies sur la base d'une connaissance objectivée de la réalité. Qui sont les familles monoparentales ? Quels sont les défis quotidiens à relever pour ces parents (emploi, revenus, parentalité, modes d'accueil, accès aux services publics, logement, …) ? Quels leviers d'action mobiliser pour les acteurs locaux ?

Ce Compas zOOm partage dans un premier temps les enseignements recueillis à partir de plusieurs centaines d'ABS (Analyse des Besoins Sociaux) réalisées depuis plus de 20 ans à travers l'ensemble de la France hexagonale et des départements et régions ultra-marins[1]. Il se penche dans un second temps sur quelques enjeux et axes d'intervention que les acteurs locaux peuvent développer pour répondre à ces besoins.

1/ Au-delà des démarches d'ABS, les questions relatives aux familles monoparentales sont également régulièrement abordées par les professionnel.les du Compas lorsqu'ils/elles accompagnent les collectivités dans l'élaboration de leur Convention territoriale globale (CTG), l'évaluation de leur dispositif de Réussite éducative, la mise en place de leur Service public petite enfance (SPPE), etc.

Qui sont les familles monoparentales ?

Les familles monoparentales regroupent les parents vivant seuls avec au moins un enfant à charge. Il est souvent retenu dans les analyses statistiques un enfant de moins de 25 ans, mais une personne âgée vivant avec un « grand » enfant est également considérée comme une famille monoparentale.

Ainsi, une famille recomposée n'est pas une famille monoparentale ; il s'agit d'un couple.

Un enfant n'est compté qu'une fois dans les analyses statistiques même s'il peut vivre alternativement chez l'un ou l'autre de ses parents. Il sera comptabilisé là où il réside principalement [1].

Plus de 8 fois sur 10 le parent isolé est une femme (et plus de 9 fois sur dix dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville).

Rappelons qu'être monoparent n'est pas un état permanent. En moyenne, en France, on le reste 4 ans pour les hommes et 6 ans pour les femmes. 9% des familles en France sont recomposées [2].

Où vivent les familles monoparentales ?

Aujourd'hui, plus d'une famille sur quatre (27% en intégrant les départements d'outre-mer) vit en situation de monoparentalité. Cela représente environ 2 360 000 familles.

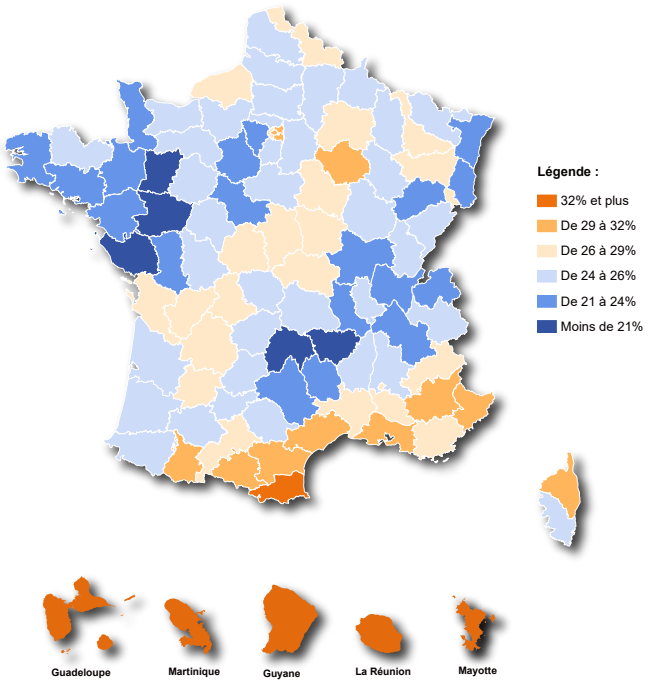
Cette proportion est cependant variable d'un territoire à l'autre puisqu'elle est de 57% en Martinique et de 18% en Vendée (mais avec une forte progression puisque le taux est passé de 7% à 18% entre 1990 et 2021 dans ce département).

Au sein de ces familles monoparentales, 3 125 000 enfants ont moins de 18 ans et représentent 22% des enfants mineurs. La part que représente ces enfants en famille monoparentale parmi l'ensemble des enfants (22%) est donc moindre que la «monoparentalité» (27% des familles).

Ainsi, la donnée statistique déconstruit l'idée selon laquelle les familles monoparentales ont davantage d'enfants que les couples parentaux et permet de « faire tomber » le préjugé d'un plus grand nombre d'enfants pour ces familles dans l'objectif de percevoir des prestations sociales.

Carte 1 - Part des familles monoparentales, avec enfant(s) de moins de 25 ans (%)

Source : Insee, RP 2021 - Traitements ©Compas



Quelles sont les caractéristiques de ces ménages ?

Se pencher sur l'âge des enfants vivant en famille monoparentale apporte un éclairage singulier sur les enjeux auxquels ces familles sont confrontées. Les représentations collectives conçoivent bien souvent qu'une famille monoparentale est composée de jeune(s) enfant(s) ; l'approche statistique révèle d'autres réalités.

Ainsi, à l'échelle nationale, près d'un tiers des 18-24 ans vivent dans un foyer monoparental et près de la moitié des 25 ans ou plus. A l'inverse, cela ne concerne que 13% des moins de 3 ans. Bien que la tendance se retrouve partout, on observe aussi de grandes disparités selon les territoires. Cette situation est ainsi moins marquée en outre-mer où cette part est identique quelque soit l'âge des enfants.

Tableau 1 - Part des enfants vivant dans une famille monoparentale selon leur âge (%)

Source : Insee RP 2021 - Traitements ©Compas

	Moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 17 ans	18 à 24 ans	25 ans ou plus
Vendée	8%	11%	15%	19%	24%	47%
Hauts-de-Seine	10%	14%	19%	27%	35%	49%
Seine-Saint-Denis	18%	21%	24%	29%	34%	48%
Bouches-du-Rhône	17%	22%	26%	31%	37%	51%
La Réunion	42%	44%	42%	42%	44%	55%
Martinique	54%	55%	55%	55%	58%	68%
France	**13%**	**17%**	**21%**	**26%**	**32%**	**48%**

La famille monoparentale, en France, est aujourd'hui principalement portée par une femme (dans plus de 80% des cas, ce sont les mères qui ont la charge principale de leurs enfants) et celle-ci vit plus fréquemment avec des adolescents et/ou jeunes adultes ; ce qui soulève plusieurs enjeux majeurs [3].

Le soutien à la parentalité est sans doute le premier car il reste localement majoritairement organisé autour des moins de 11 ans. Passé cet âge, le lien des parents avec les institutions se distend, les structures dédiées au soutien à la parentalité sont moins présentes, moins visibles et l'isolement peut contribuer à fragiliser l'exercice de la parentalité. C'est un défi majeur pour les acteurs locaux, dans leur diversité, d'organiser et de rendre visible les nombreuses réponses existantes en matière de soutien à la parentalité.

Fragilités sociales et pauvreté : des ménages plus exposés

Si la monoparentalité n'est pas une difficulté en soi, elle constitue cependant un accélérateur des fragilités.

Devenir monoparent à la suite d'une séparation induit souvent une baisse significative des revenus, avec de fortes disparités de genre. Ainsi, en moyenne la rupture conjugale entraine une chute du niveau de vie de 24% pour les femmes et de 12% pour les hommes [4]. Ces inégalités persistent dans le temps puisque plusieurs études ont montré qu'il fallait 5 ans aux hommes pour rattraper ce niveau de vie, alors qu'au terme de ces 5 ans, les femmes accusent encore un différentiel de niveau de vie de 10%.

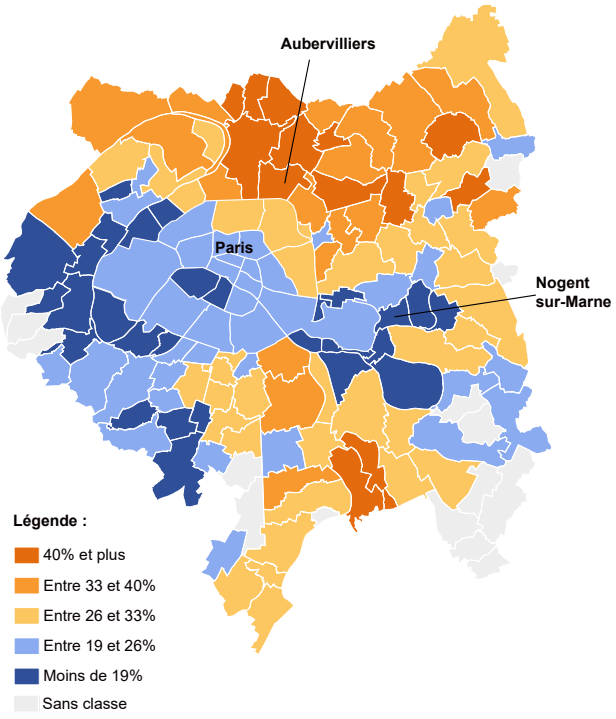
Plusieurs raisons y participent : la fin des économies d'échelle permises potentiellement par la vie en couple, la moindre rémunération des femmes sur le marché du travail, un défaut du versement des pensions alimentaires (de l'ordre de 30% [5]), etc.

Les familles monoparentales sont ainsi surexposées à la pauvreté, comparées à d'autres types de ménages et notamment aux couples parentaux. En effet, 30% des foyers monoparentaux vivent sous le seuil de pauvreté contre 13% des couples parentaux et environ 20% des hommes et des femmes seules. Là encore, des différences majeures apparaissent selon les territoires.

L'exemple de la métropole du Grand Paris l'illustre parfaitement. Le taux de pauvreté des familles monoparentales est de 47% à Aubervilliers en Seine-Saint-Denis, contre 16% à Nogent-sur-Marne dans le Val de Marne.

Carte 2 - Taux de pauvreté à 60% des familles monoparentales (%)

Source : Insee, Filosofi 2021 - Traitements ©Compas



Cette situation économique a des incidences directes sur les conditions de vie des enfants. Ainsi, en 2018, 40% des enfants qui vivent en famille monoparentale sont en situation de pauvreté monétaire : c'est deux fois plus que les enfants d'un couple et en découle une plus forte sollicitation des aides sociales de la part des monoparents. 57% d'entre eux déclarent percevoir des allocations logement et 23% le RSA, contre respectivement 26% et 8% parmi l'ensemble des autres ménages. Globalement, 32% d'entre eux sont pauvres, soit trois fois plus que les couples avec enfants [5].

Accompagner les monoparents en situation de fragilité économique, c'est agir sur une grande diversité de facteurs, monétaires ou non. C'est tout d'abord agir sur l'accès aux droits et plus largement la connaissance de l'existant ; axes majeurs lorsqu'un sondage récent révèle le besoin d'aides plus important de la part des monoparents dans leur quotidien.

Dans la grande majorité des groupes de travail animés par le Compas, renforcer les démarches d'information et de communication sur les ressources existantes localement auprès des monoparents constitue un levier d'actions majeures.

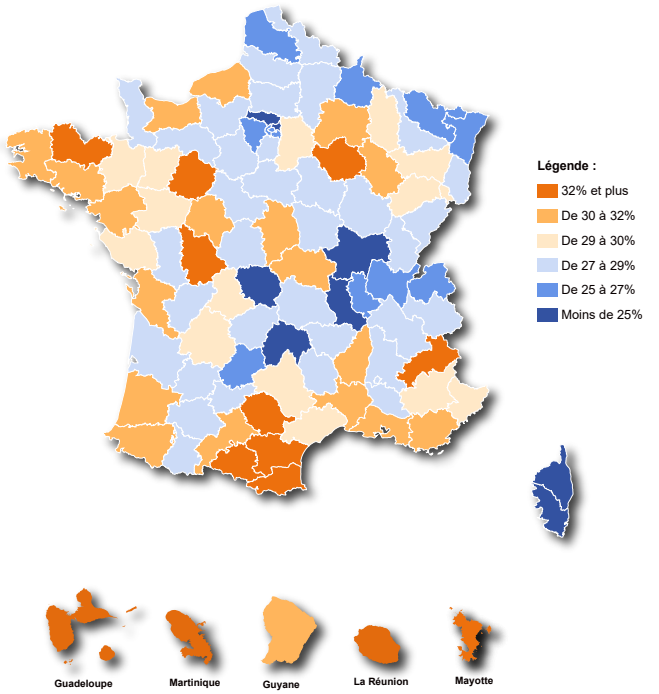
Des enjeux spécifiques en matière de logement

Comme l'expriment également régulièrement les acteurs locaux sollicités par le Compas, lorsqu'un couple se sépare, les deux parents restent bien souvent vivre sur la même commune et deux logements sont alors nécessaires pour accueillir chaque parent. Conjuguée à une diminution des ressources, la forte tension en termes d'accès au logement présente sur certains territoires peut contraindre à des cohabitations forcées ou des situations de surpeuplement.

Au niveau national, alors même que le surpeuplement reste majoritairement une problématique de couples avec enfants, 27,5% des ménages en situation de surpeuplement sont des monoparents. Des nuances sont à noter selon les territoires : cela concerne 23% des ménages en Seine Saint-Denis, 26% dans les Hauts-de-Seine, 29% en Vendée et 42% en Martinique. La monoparentalité peut donc fragiliser en matière de logement.

Carte 3 - Part des monoparents parmi les ménages en situation de surpeuplement (%)

Source : Insee, RP fichiers détail 2021 - Traitements ©Compas



Le lien à l'emploi : sortir des idées reçues

Un faible écart en termes de taux d'activité

Il est souvent considéré que les adultes des foyers monoparentaux ont un faible taux d'activité. De fait, être un parent solo entraine une difficile combinaison entre emploi (ou recherche d'emploi) et exercice de la parentalité (prise en charge des enfants), induisant une fragilité accrue sur le marché du travail.

Être seul(e) en charge d'enfant(s) nécessite souvent un arbitrage entre l'équilibre familial et l'accès à l'emploi, notamment lorsque les enfants sont en bas âge. Comment emmener son enfant à l'école le matin ou le récupérer en fin d'après-midi quand on est seul et en activité ? Comment répondre à cette injonction contradictoire sur l'arbitrage entre prise en charge des enfants et accès à l'emploi ?

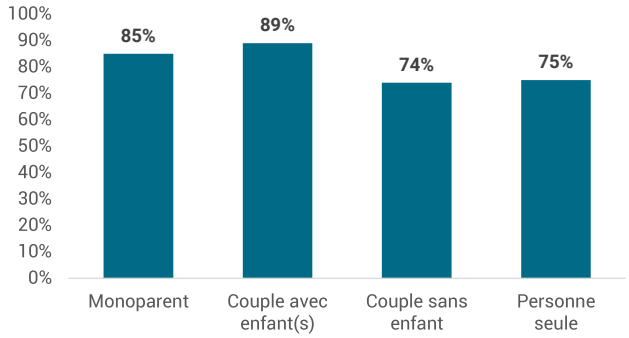
Pourtant, la situation est plus complexe. En effet, en comparant l'ensemble des adultes selon leur situation familiale, il apparaît que le taux d'activité[1] des 16-64 ans est, pour les monoparents de 85%, de 89% pour les couples avec enfant(s), seulement de 74% pour les personnes vivant dans un couple sans enfant et

1/ Taux d'activité = les personnes ayant un emploi et les personnes qui recherchent un emploi.

de 75% pour les personnes seules sans enfant. A rebours des idées reçues, les monoparents ont donc un taux d'activité très fort.

Graphique 1 - Taux d'activité des 16-64 ans selon la situation familiale (%)

Source : Insee, RP fichiers détail 2021 - Traitements ©Compas

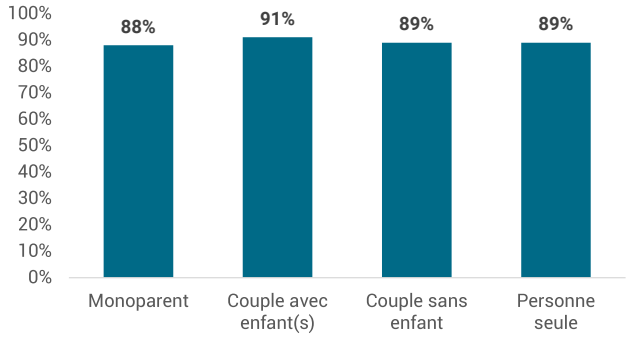


Il importe cependant de corriger cette analyse par l'effet de l'âge.

En effet, les couples sans enfant sont plus fréquemment constitués de personnes ayant entre 50 et 64 ans. Or, pour ces personnes, la probabilité d'être à la retraite est plus forte. De même, les personnes seules sont plus souvent des étudiants avec un taux d'activité plus faible. Ainsi en réduisant l'âge entre 25 et 59 ans, le taux d'activité des familles monoparentales est de 88% contre 89% pour les personnes seules ou les couples sans enfant et 91% pour les couples avec enfant(s). L'effet de l'âge rectifié, le taux d'activité des parents solos est donc très proche de celui de l'ensemble des actifs (3 points d'écart seulement avec les parents en couples). De plus, en ne considérant que les mères seules avec enfant(s) (hors papa solo donc), âgées entre 25 et 59 ans, leur taux d'activité est alors plus élevé que pour l'ensemble des femmes de cette même tranche d'âge.

Graphique 2 - Taux d'activité des 25-59 ans selon la situation familiale (%)

Source : Insee, RP fichiers détail 2021 - Traitements ©Compas



Outre ces plus ou moins fortes différences en termes de taux d'activité, la probabilité d'être au chômage est beaucoup plus forte pour les monoparents. En effet, ce taux atteint 18% pour ces derniers, 11% pour l'ensemble des 16-64 ans et 9% pour les adultes d'un couple avec enfant(s) (soit un rapport de 1 à 2).

Il apparaît donc nettement que l'envie d'emploi et de travail est tout aussi présente pour les monoparents que pour le reste des actifs mais leur accès à l'emploi s'avère plus complexe.

Et pour quel emploi ?

L'emploi des monoparents est perçu comme étant beaucoup plus souvent à temps partiel. Qu'en est-il dans la réalité ? 22% des monoparents (hommes et femmes confondus) travaillent à temps partiel, contre 15% pour le reste des actifs. Cet écart pourrait s'expliquer par les difficultés rencontrées par les parents solos pour articuler gestion familiale et emploi. Pour autant, lorsque l'on observe le temps partiel exercé par les femmes, il atteint 26% de l'emploi des mères seules, 27% des mères en couple et 25% de l'ensemble des femmes en emploi. Ces écarts sont donc faibles. Ainsi, on en déduit que ce temps partiel plus fréquent pour les familles monoparentales s'explique davantage par la surreprésentation des femmes parmi les « parents-solos » que par cette situation familiale en tant que telle (et la difficulté à articuler vie familiale et vie professionnelle).

Les monoparents en emploi sont 54% à être ouvriers ou employés contre 45% de l'ensemble des actifs. Parallèlement, la proportion de cadres est plus faible (15%) pour les parents solos que pour l'ensemble des actifs en emploi (20%). Cette fois-ci, la forte proportion de femmes ne suffit pas à expliquer ces écarts puisque, bien que disposant d'un niveau de formation en moyenne supérieur à celui des hommes, la part des femmes cadres est de 17% contre 12% pour les femmes en situation de monoparentalité. Ainsi, l'écart en termes de PCS s'explique en partie par les inégalités femmes/hommes mais également par la situation de monoparentalité qui bloque la progression professionnelle et l'accès aux postes à décision.

Enfin, les monoparents en emploi étant moins fréquemment diplômés de l'enseignement supérieur (40%) que l'ensemble des personnes en emploi (45%), cet écart en matière de niveau de formation contribue à expliquer (partiellement) la plus faible part de cadres parmi les monoparents.

Quelques leviers d'action pour accompagner les monoparents

Faciliter l'accès aux modes d'accueil

L'accès aux modes d'accueil, s'il ne concerne pas la majorité des monoparents comme nous avons pu le préciser précédemment, reste toutefois un enjeu majeur, notamment pour concilier vie privée/vie professionnelle et faciliter le retour ou le maintien dans l'emploi.

Pour cela, différentes solutions existent, telles que la priorisation des critères dans les commissions d'attribution, l'extension des horaires d'accueil des structures collectives, le développement des places AVIP (crèche à vocation d'insertion professionnelle) pour les parents à la recherche d'un emploi, etc. Il peut être également pertinent de développer des modes alternatifs d'accueil de la petite enfance et des enfants entre 3 et 10 ans (en fin de journée ou le matin très tôt, en proposant des solutions de prise en charge au domicile à coûts très réduits).

Faciliter l'accès aux logements et le parcours résidentiel

La question du logement est un sujet majeur sur lequel les municipalités et acteurs locaux peuvent agir en actionnant différents leviers. Il s'agit par exemple de veiller au développement d'une offre de logements (locatifs) répondant aux besoins des familles (T3), d'introduire un critère spécifique lié à la monoparentalité dans le scoring de la demande de logement social, de créer des logements d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales, etc.

A ce titre, notons qu'en France, le nombre de logements de 2-3 pièces est resté stable ces dernières années.

Favoriser l'entraide et lutter contre l'isolement

L'enjeu du lien social est très fréquemment évoqué par les acteurs de terrain. Devenir monoparent, c'est s'exposer à une réorganisation de ses liens amicaux, se traduisant parfois par de l'isolement et une charge mentale plus lourde (particulièrement lorsque le réseau amical et familial ne réside pas à proximité).

L'enjeu de l'isolement apparaît donc important à travailler localement en facilitant l'accès aux activités périscolaires aux enfants de manière à proposer aux parents des temps de répit. Le soutien psychologique aux familles par des professionnels est également déterminant.

Favoriser l'accès aux droits et aux services publics

C'est un sujet majeur pour l'ensemble des publics mais il concerne plus directement les familles monoparentales confrontées aux multiples démarches nécessaires à leur quotidien (demandes de prestations sociales et d'aide au logement, inscriptions aux services périscolaires et extrascolaires, démarches d'orientation pour leur(s) enfant(s), de correspondance avec les établissements scolaires etc.).

Comment permettre aux parents et à leurs enfants de pratiquer une activité sportive, culturelle, de loisirs, d'être mobiles, … ? Bien souvent la méconnaissance des dispositifs et aides existantes ou les effets d'une tarification discriminante ou inadaptée expliquent ces non-recours.

Les démarches d'«aller-vers» sont alors nécessaires afin de permettre à ces familles d'accéder aux politiques publiques locales. La ville du quart d'heure ou du dernier kilomètre doit intégrer les familles monoparentales dans la définition de ses priorités.

Proposer un accompagnement à l'attention des adolescents

Les données présentées précédemment le confirment, les adolescents représentent la part la plus importante (et de loin) des enfants vivant

en famille monoparentale. Or, un adolescent avec un parent solo, en particulier si ce dernier est en emploi, peut souvent se retrouver seul.

Quels relais possibles auprès de ces ados ? Quel accompagnement proposer pour faciliter leurs apprentissages scolaires, en particulier lorsque le parent dispose d'un bas niveau de formation ? Autant de questions qui interpellent les acteurs locaux et appellent au développement du partenariat pour mieux repérer ces adolescents et éviter leur décrochage.

● Soutenir les parents d'adolescents

L'adolescence peut s'avérer une période difficile et être parent solo sans possibilité de relais (en particulier de l'autre parent) complexifie l'exercice de la parentalité avec un adolescent.

Comment éviter de lui donner la place d'un adulte ? Quelles limites poser ? Comment l'accompagner dans ses choix de futur adulte ? Comment développer les solidarités de proximité ? Le recours aux pairs aidants ?

Autant de questions qui peuvent susciter la mobilisation des acteurs locaux afin de repérer ces parents et développer des démarches d'accompagnement.

● Lutter contre la précarité alimentaire

Elle est la résultante de la faiblesse du niveau de vie de ces ménages. Garantir à ces familles un droit à une alimentation saine et équilibrée est un enjeu de santé publique, à l'heure de la forte augmentation de l'obésité constatée dès l'enfance. Or, précarité économique et manque de temps contraignent souvent ces familles à se tourner vers une alimentation plus transformée et moins diversifiée.

C'est au travers du développement des projets alimentaires territoriaux (PAT), des épiceries sociales, des ateliers de cuisine, d'une tarification sociale adaptée à la restauration scolaire, etc., que les acteurs locaux peuvent contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire des familles monoparentales.

● Réduire les inégalités femmes/hommes

Mettre en place une politique volontariste en direction des familles monoparentales c'est aussi permettre de lutter contre les inégalités entre femmes et hommes.

Les parents solos sont, nous l'avons dit, plus de huit fois sur dix des femmes qui, bien souvent, sont contraintes de sacrifier leur vie personnelle au profit de leurs enfants. Là encore, le service public et les associations locales peuvent prendre le relais pour mettre en place des mécanismes d'entraides et offrir du répit, libérer du temps aux mères seules afin qu'elles développent un projet professionnel, etc. Autant d'actions locales qui, en contribuant à réduire ces inégalités femmes/hommes, favorisent l'insertion sociale des mères seules.

● Intervenir sur l'emploi

L'articulation entre vie familiale et vie professionnelle est complexe lorsque l'on est parent solo. Il est donc nécessaire que les acteurs de l'emploi (le service public de l'emploi mais aussi les recruteurs) adaptent le type d'emploi proposé à ces parents.

La question des horaires doit pouvoir être prise en considération par les décideurs afin d'éviter de contraindre ces parents à mettre en difficulté l'équilibre familial pour un emploi «coûte que coûte». Il serait pertinent de réfléchir à la mise en place d'une période d'indemnisation allongée pour les parents seuls en recherche d'emploi. De même, l'évolution de la prise en charge des bénéficiaires du RSA dans le cadre de la loi sur le plein emploi, nécessiterait la prise en considération d'un statut de monoparent.

Conclusion

Face à sa progression régulière depuis quarante ans dans notre société, la monoparentalité constitue aujourd'hui un sujet majeur pour les acteurs locaux. La situation des monoparents est diverse, y compris socialement (toutes les familles monoparentales ne sont pas pauvres). Pour autant, elles sont souvent confrontées à des problématiques communes qui appellent à proposer localement des réponses adaptées.

Mention

Toutes ces analyses et données sont déclinables pour la commune, l'intercommunalité ou encore les quartiers grâce à Hublot, la plateforme dédiée à l'observation de vos territoires. Mais aussi par le biais d'accompagnements plus spécifiques proposés par le Compas (Analyse des besoins sociaux, Sonar prospectif, fiches Repères, CTG, accompagnement à la mise en place du SPPE, Evaluation des cités éducatives).

Références :

L'ensemble des données (non sourcées) citées dans ce document sont issues du dernier recensement de l'Insee (RP 2021) et plus spécifiquement des fichiers détail : en ligne

[1] Recensement de la population - Rénovation du questionnaire du recensement de la population sur les liens familiaux et les situations de multi-résidence, Insee, janvier 2021 : en ligne

[2] «Combien de temps durent les situations de monoparentalité ? Une estimation sur données françaises» - Economie et Statistique, n°493 - 2017 : en ligne

[3] «Les familles monoparentales - conditions de vie, vécu et action publique» - CAF, La Documentation française - septembre 2023 : en ligne

[4] «De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015», d'après Familles monoparentales : pour un changement des représentations sociétales - Rapport d'information du Sénat n°485, mars 2024 : en ligne

[5] «Un quart des parents non gardiens solvables ne déclarent pas verser de pension alimentaire à la suite d'une rupture de Pacs ou d'un divorce», DREES, n°1179, janvier 2021 : en ligne

Publication du bureau d'études Compas, expert des politiques sociales dans les territoires
Directeur de la publication : Hervé Guéry
Auteur du n°30 : Stéphanie Bigo & Ugo Soudrie avec la participation d'Hervé Guéry
Ont participé à ce numéro : Marion Bonis, Véronique Lagandré, Sandy Morice

ISSN : 2267-9103

LE COMPAS DANS MA POCHE

@compas
02 51 80 69 80
www.lecompas.fr
contact@compas-tis.com